

DECISION N° 2026-009

OBJET : Concession de case au columbarium de Valgelon-La Rochette du 10/02/2026

– Famille GERBE Josiane

Monsieur David ATES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 à L.2122-26 relatifs aux attributions du Maire exercées au nom de la commune,

VU la délibération n° 2021/01/04 du 12 mars 2021 N°2021/01/04 du 12 mars 2021, donnant délégation de compétences à Monsieur le Maire sur la base de l'article L2122-22-5e du Code général des Collectivités Territoriales,

VU la demande présentée par Madame GERBE Josiane Renée, domiciliée au 15 Rue des Géraniums à VALGELON-LA ROCHETTE (73110), agissant en sa qualité d'ayant-droit du concessionnaire originel et tendant à obtenir le renouvellement, dans l'espace cinéraire de La Rochette, de la concession particulière de sa famille,

DECIDE

Article 1 : La concession du columbarium n°4, case 10 est renouvelée, au nom du demandeur susvisé, pour une durée de 10 années, à compter du 4 janvier 2026.

Article 2 : Cette concession est accordée à titre de renouvellement de la concession accordée le 4 janvier 2016 et expirant le 3 janvier 2026.

Article 3 : La concession est renouvelée moyennant la somme totale de 250 € (deux cent cinquante euros) qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant quittance N° de bordereau 20, mandat 112, du 24 février 2026.

Article 4 : Le renouvellement par l'ayant-droit sus-désigné est effectué pour l'ensemble des successeurs et/ou ayants-droits du concessionnaire originel.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Article 6 : Le Maire et la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 7 : La présente décision sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et publiée/notifiée/affichée conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Valgelon-La Rochette, le 10 février 2026

Le Maire,
David ATES

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 10/02/2026 et de sa publication ou notification le 10/02/2026

